

CHARTRE DES RESEAUX D'INVESTIGATEURS HUGO-GIRCI GRAND OUEST

V4 DU 27/02/2024

1. INTRODUCTION

Fondée sur le respect des identités de chacun des membres, la réussite d'HUGO repose sur la conviction que le collectif HUGO permettra à chacun des membres et à l'interrégion d'obtenir de meilleurs résultats dans le cadre d'une action collective.

Fort de cette expérience interrégionale, le GIRCI Grand Ouest, par ses missions d'interface entre les établissements du territoire, de guichet d'orientation et d'aide à la structuration, permet l'émergence de nombreux réseaux d'investigateurs d'une même spécialité ou d'un même domaine scientifique. Ces réseaux structurent les compétences à l'échelle d'HUGO en mettant à profit leur complémentarité, et permettent d'atteindre une masse critique en soins, enseignement et recherche pour plus d'attractivité et de compétitivité à l'échelon national et européen.

C'est pourquoi HUGO prévoit dans son projet stratégique une politique volontariste de soutien à l'émergence des réseaux et à leur développement.

Les réseaux qui en font la demande et dont le projet correspond à la présente chartre peuvent ainsi être labellisés par HUGO et le GIRCI, sur proposition du COS, garantissant la légitimité et l'efficacité des actions.

Sur la base de cette labellisation, le GIRCI Grand Ouest apporte une aide méthodologique et organisationnelle aux réseaux.

Cette présente chartre vise à définir les missions et les responsabilités respectives des réseaux labellisés et du GIRCI Grand Ouest.

2. MISSIONS DES RESEAUX THEMATIQUES LABELLISES :

Un réseau d'investigateurs est dédié à une thématique clinique et scientifique : elle correspond à une pathologie d'organe ou d'appareil ou, le cas échéant, relève d'un champ disciplinaire ou d'une approche multidisciplinaire.

Fondé sur une dynamique commune en recherche clinique, il vise plus largement la mise en œuvre et le développement de projets dans les 3 domaines d'action des établissements hospitalo-universitaires, dont le GCS HUGO soutient le développement :

- ✓ Soins : mise en place de réunions de concertations pluridisciplinaires, organisation concertée de filières de soins pour des pathologies ou prises en charge sur-spécialisées, projets de mutualisation ou de coopération, échanges de bonnes pratiques, etc.
- ✓ Enseignement : organisation des enseignements, notamment de 3^e cycle, structuration du recours à la simulation, EPP, FMC, outils de formation, etc.
- ✓ Recherche : conception et mise en œuvre de projets multicentriques, réponse conjointe à des appels d'offres, constitution de consortiums, constitution de cohortes, réflexion prospective sur des projets d'innovation, etc.

Le réseau privilégiera la promotion d'initiatives stratégiques pour le développement interrégional, soutenues par une majorité des établissements du Grand Ouest, implantables dans les établissements participants, et valorisables, le cas échéant, au plan national.

3. MODALITES D'APPUI POSSIBLES PAR LE GCS HUGO

- ✓ Utilisation de la personnalité juridique du GCS pour mener les actions engageant le réseau :
 - dépôt des projets aux AAP, en valorisant la démarche collective
 - attributions de subventions
 - conventions de partenariat
- ✓ Appui méthodologique et organisationnel par l'équipe d'HUGO (assistante, chef de projet) et du GIRCI (deux chargés de mission) : organisation d'événements, de recrutements, relais auprès des instances, mises en relation diverses...
- ✓ Accès facilité aux ressources partagées, aux compétences identifiées dans HUGO et notamment à l'aide des réseaux de compétences
- ✓ Promotion des synergies entre réseaux ou avec les outils structurants d'HUGO
- ✓ Mise à disposition d'un espace web privé de partage de documents accessibles à tous les membres du réseau
- ✓ Coordination du groupe des chargés de mission/animateurs par le GIRCI afin de favoriser les échanges de pratiques et la mutualisation des compétences entre les réseaux labellisés
- ✓ Communication, visibilité et valorisation des réseaux labellisés via les supports de communication du GCS HUGO (sites internet, twitter, ...)

4. OBLIGATIONS DU RESEAU LABELLISE

Le réseau labellisé s'engage à respecter les valeurs communes d'HUGO :

- La préférence : partenariat privilégié, information réciproque, interconnexion et mise en réseau
- La confiance : responsabilités partagées, réciprocité, alternance
- La subsidiarité : équilibre entre l'identité et le rôle de chacun dans sa région et la recherche d'une coordination et de mutualisations
- Le volontariat : possibilité de conduire des actions HUGO à 3, 4 ou +

Le réseau s'engage par ailleurs à :

- ✓ Impliquer tous les établissements membres du GCS HUGO légitimes sur la thématique du réseau
- ✓ Organiser ses relations (notamment les règles de propriété et d'exploitation des résultats obtenus), et à définir des règles de gouvernances dans le cadre d'un accord de consortium conclu entre leurs établissements, conformément aux principes en vigueur dans HUGO (notamment le principe d'alternance).
- ✓ Faire état de la labellisation HUGO par tous moyens adaptés, dont l'utilisation du logotype du GCS HUGO/GIRCI, dans toute action de communication
- ✓ Citer le GCS HUGO dans les remerciements de toute communication ou publication d'un projet ou d'une étude clinique réalisée dans le cadre du présent réseau, dont le promoteur est un établissement membre d'HUGO : "This study is part of the French network of University Hospitals HUGO ('Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest')"

- ✓ Assurer le cas échéant l'autofinancement des moyens d'animation nécessaire au réseau pour garantir sa pérennité dans le respect de l'éthique et de la déontologie.
- ✓ Rendre compte de son activité de manière régulière au GCS HUGO (maximum tous les 4 ans sous forme d'un bilan d'activités).

5. MODALITES D'EVALUATION DES RESEAUX

Chacun des réseaux labellisés devra rendre au GCS HUGO un bilan d'activités

Tous les ans si le réseau perçoit un financement du GIRCI GO pour le temps d'animation du réseau

Tous les 4 ans maximum sinon.

Selon ce bilan, les membres du COS pourront émettre des recommandations ou prendre des mesures vis-à-vis du réseau labellisé. Une audition peut également être organisée.

Les réseaux soutenus par le GIRCI Grand Ouest à la date de rédaction de cette charte seront invités à respecter ces nouvelles dispositions.